

Compte rendu de séance

Séance du 4 décembre 2019

L'an 2019 et le 4 Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie sous la présidence de CATIN Régine Maire

Présents : Mme CATIN Régine, Maire, M. VERITE Patrice, Mme RANGER Fabienne, M. BOURGEOIS Philippe, Mme LION Sandrine, Mme BAUDOT Martine, Mr BEC Eric, Mme TRICHET Louissette, M. LAURENT Fabien, Mme GERVAIS Anne-Marie, Mme JOLY Marie-Claude, Mme DURAND Brigitte, M. DUVIC Patrick, Mme CHEVREUX Carole, M. MONS Jean-Pierre, M. STRODIJK Augustin

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CAILLEUX Jacques à Mme. CATIN Régine, Mr FONT Antoine à Mme CHEVREUX Carole

A été nommé(e) secrétaire : Mme GERVAIS Anne Marie

Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal sans remarque.

1) Mandatement des dépenses d'investissement 1^{er} trimestre 2020

Considérant que la Commune devra mandater des dépenses d'investissement en début d'année 2020, avant que le budget ne soit voté, pour un total de 277 272,00 €.

Le Conseil Municipal vote : Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

2) Subvention à mandater au 1^{er} trimestre de l'année 2020

Madame le Maire expose qu'il y a lieu de délibérer pour autoriser le versement des subventions aux associations dès le 1^{er} trimestre 2020 à Savoir : Association Familles Rurales, Divers

Le montant sera repris en détail lors du vote des subventions du budget 2020.

Le Conseil Municipal vote : Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

3) Dispositif de la Région « une naissance, un arbre »

Dans le cadre de la Stratégie régionale pour la Biodiversité 2018-2023, la région lance la nouvelle opération « une naissance, un arbre ».

Ce dispositif propose que chaque nouvel enfant ligérien pourra devenir le parrain d'un arbre, symbole de vie et de croissance. Ces plantations participeront à la restauration et au confortement de la trame verte locale contribuant à l'évolution des pratiques et replaçant collectivement l'arbre au cœur de notre cadre de vie et de notre développement.

La région interviendra à hauteur de 15 € par arbre planté, sur la base du règlement d'intervention « une naissance, un arbre ».

Le Conseil Municipal Vote : Pour : 18
Contre :
Abstention :

4) Acquisition pour l'euro symbolique

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'acquiescer une partie de la parcelle D202, appartenant à Mme GALLE pour une contenance de 105 m² à euro symbolique.

Cette acquisition permettra de faire les travaux nécessaires pour renforcer le chemin du Peuil.